

Association la Ronde des Bambins
9 bld Lyautey, 14000 CAEN
Tel : 02.31.82.69.87
www.rondedesbambins.fr

A CAEN, le 11/05/2020

Madame, Monsieur,

À partir du 12 mai 2020, l'ensemble des garderies périscolaires gérées par la Ronde des Bambins vont accueillir à nouveau vos enfants dans le respect des nouvelles obligations sanitaires et de sécurité.

Pour permettre cette réouverture, il est demandé aux familles de fournir le goûter et une boisson pour l'après-midi et ceux provisoirement, dans l'attente que l'association se réorganise et que les conditions sanitaires puissent être respectés.

Chaque école a du établir un protocole sanitaire conforme à son établissement, la garderie doit suivre ce protocole. Il est donc demandé aux parents de respecter les consignes données par le personnel de la Ronde des Bambins.

À partir du 16 mars, l'association a continué de fonctionner avec uniquement le personnel administratif qui a du assurer la clôture des comptes 2019, la finalisation des dossiers de subventions solde 2019 et acompte 2020, les attestations de frais de garde 2019, le traitement des missions courantes tout en assurer un service d'accueil d'urgence en crèche et faire face aux questions des divers partenaires, appréhender les nouvelles mesures sanitaires et la gestion de la réouverture des garderies périscolaires et nous avons du avoir recours à l'activité partielle pour le reste du personnel.

L'accueil des enfants à l'école et en garderie, nous oblige à partir du 12 mai à revoir nos taux d'encadrements avec, un animateur pour 10 enfants de – de 6 ans au lieu de 14 enfants habituellement et 15 enfants pour un animateur de + de 6 ans au lieu de 18 habituellement. Doivent s'ajouter à cela des locaux mis à disposition devant respecter une taille suffisante pour accueillir les enfants en tenant de 4m² / enfants.

Des nouvelles difficultés se rajoutent au fait que les parents ne peuvent pas circuler dans les écoles, et compte tenu des obligations sanitaires à respecter à l'arrivée et au départ des enfants. Cela nécessite en moyenne une à deux personnes supplémentaires pour accompagner les enfants aux toilettes, pour le lavage des mains et pour accueillir ou raccompagner les enfants à la grille de l'école.

L'ensemble des collaborateurs de l'association travaillant en garderie périscolaire ont repris dès aujourd'hui leurs fonctions. Le recours à l'activité partielle est pour l'instant suspendu.

La municipalité a pris la décision de rouvrir les écoles à l'ensemble des enfants inscrits. De ce fait, certains ont fait le choix de ne pas remettre leurs enfants à l'école avant le mois de juin ou septembre 2020.

Cette crise sanitaire intervient après trois années difficiles pour l'association ou nous avons du faire face à la fin des contrats aidés, à la suppression des temps d'activité périscolaire et la réorganisation des intercommunalités sur la côte entraînant la suppression d'activité.

Cette décision relevant d'un choix personnel, nous ne pouvons envisager l'absence de règlement pour un service de garderie qui était prévu dans le cadre d'un contrat annuel.

Le mois d'avril ne fera pas l'objet d'une facturation. Les mois de mai et juin devront faire l'objet d'un règlement sur les bases précédemment établies.

Cette situation nous est imposée pour maintenir les activités de l'association, assurer la pérennité de celle-ci et des 80 collaborateurs de l'association.

En vous souhaitant une bonne reprise, nous vous remercions pour votre compréhension.

Monsieur LESCHAEVE Pierre-Louis
Président de l'Association